

Le Conseil,

Vu le rapport du 10 septembre 1998, par lequel monsieur le président :

A - Expose ce qui suit :

Je vous sou mets le dossier concernant l'acquisition, par la Communauté urbaine, en vue de l'élargissement du chemin de la Haute Jardinière à Saint Didier au Mont d'Or, d'une parcelle de terrain de 160 mètres carrés située en bordure nord-ouest de cette voie et à détacher de la propriété appartenant aux époux Marsot.

Aux termes du compromis qui vous est soumis, cette parcelle serait acquise gratuitement en application des dispositions de l'arrêté de permis de construire n° 69-194-97-Z0035 délivré le 13 janvier 1998 ;

B - Propose d'approuver ce compromis et de l'autoriser à le signer ainsi que l'acte authentique à intervenir ;

Vu ledit compromis ;

Vu l'arrêté de permis de construire n° 69-194-97-Z0035 délivré le 13 janvier 1998 ;

Oùï l'avis de sa commission déplacements et voirie ;

DELIBERE

Approuve le compromis susvisé et autorise monsieur le président à le signer ainsi que l'acte authentique à intervenir.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,